

Centre-ville

INFOS
CHANTIER

Réfection des dallages en béton désactivé

Le centre-ville piétonnier requalifié supporte de récurrentes interventions des concessionnaires de réseaux souterrains (électricité, gaz, eau potable, eaux usées) entraînant des ouvertures de tranchées en réduisant la qualité esthétique.

Deux cas de figure peuvent se présenter. Ces tranchées peuvent être :

1. Sous les dallages calcaires
2. Sous les zones en béton désactivé

Soucieuse de préserver la qualité globale du revêtement de voirie réhabilité entre 2010 et 2015 selon les secteurs, la commune a ainsi mis en œuvre les procédures suivantes selon ces deux configurations de travaux :

1. Reprise de tranchées sous dallage calcaire : la commune de Thonon met à disposition de l'entreprise intervenante des dallages issus de la même carrière (pierre de KANFANAR) afin que les modules épaufrés ou endommagés soient remplacés.
2. Reprise sous zone de béton désactivé : compte tenu des coûts fixes d'immobilisation d'une équipe procédant à ce type de travaux et de la nécessité de commander une fabrication spéciale à la centrale à béton (granulats spécifiques), la ville pilote les travaux globalisant diverses interventions imputables aux différents concessionnaires.

A ce titre, pour faire suite aux interventions des entreprises EIFFAGE (travaux de déploiement de la fibre optique au sommet de la Grande Rue), SIPE (travaux pour le compte d'ENEDIS au droit du n°14) et DAZZA (travaux pour le compte d'ENGIE au droit du n°38) mais aussi pour remettre en état des zones dégradées pour le compte de la commune de Thonon (N°1 place du Château, n°52 Grande Rue, carrefour rue Saint Sébastien / Grande Rue, carrefour rue des Arts / Grande Rue), les modules de béton désactivé ont été repris dans la Grande Rue du 13 au 17 septembre 2021.

Les 13 et 14 septembre, l'entreprise EMC a réalisé la préparation de la voirie pour couler le béton. L'entreprise SOLS SAVOIE est intervenue du 15 au 17 septembre pour la reprise ponctuelle des revêtements (application des bétons et désactivation puis rinçage de la couche désactivée le lendemain).

Cette intervention est ensuite suivie de la neutralisation par des blocs bétons des zones reprises, durant 21 jours, afin de garantir le parfait séchage de ces bétons avant mise sous circulation.

Coût

Le montant des travaux pour la commune est de 8 093 € HT.

Le montant des travaux à la charge des concessionnaires est de :

EIFFAGE : 8 216 € HT

SPIE : 3 947 € HT

DAZZA : 2 945 € HT

Contact

Claire-Lise Chamot

Chargée de presse

04 50 81 63 61

cl-chamot@ville-thonon.fr